

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

N° 42/2022

**FOURNITURE ET INSTALLATION DES VOLETS ROULANTS AU GROUPE SCOLAIRE ROGER BALAN.

ACTIVITÉ STORES ET HABITAT
-----**

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la vétusté des volets roulants manuels au groupe scolaire Roger Balan, il convient de les remplacer,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 13 octobre 2022,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour le remplacement des volets roulants, entre la ville de Saint-Marcel et la société ACTIVITE STORES ET HABITAT, sise ZI La Fiolle – impasse du Brulard – 71450 Blanzay, représentée par Monsieur Sébastien D'INGEO, agissant en qualité de Président.

Article 2 : Le montant de l'offre retenue s'élève à 20 850,00 € HT soit 25 020,00 € TTC

Article 3 : Le marché prend effet à sa notification. Le délai de garantie des travaux prévue au contrat est de 7 ans. Le délai pour la fourniture du dossier technique d'exécution est d'une semaine, un délai de 6 semaines pour la commande à réception de l'ordre de service et un délai de 3 semaines pour l'exécution des travaux.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon-Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 17 octobre 2022

Le Maire

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,